RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Délibération n° 20181104-0031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le onze du mois d'AVRIL à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 5 Avril 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :
Mme Béatrice ALLOSIA. M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à Mme Béatrice ALLOSIA, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à M. Christian PARPILLON.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

MARCHE PUBLIC SUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la fusion, la nouvelle commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur dispose de garages et d'ateliers répartis dans les différents hameaux : 1 garage pour les véhicules de déneigement place Waldems situé à côté de la mairie, 1 garage/atelier rue de l'Enclos situé à proximité de l'école et du collège, 2 garages rue Saint Eusébe au cœur du Bourg centre, 1 garage/atelier à Buzy et 1 garage à l'ancienne mairie de Bénévent.

Ces bâtiments d'époque sont vétustes en matière d'équipements et ne favorisent pas la cohérence des services.
La municipalité a donc souhaité s'engager dans un projet de construction d'un bâtiment pour accueillir les services techniques municipaux pour permettre une meilleure optimisation et qualité des services.

L'objectif de la collectivité est de regrouper les différents lieux de stockage, les ateliers, les locaux du personnel et les bureaux, créant ainsi de nouveaux espaces réglementairement conformes.

Ce nouveau bâtiment à usage d'atelier et de garage se situera sur un terrain jouxtant celui de la station d'épuration dans la ZAC du Moulin., sur la parcelle ZE 229.

Un appel à concurrence a été lancé pour confier la mission au maître d'œuvre en ayant pour objectifs les études et le suivi des travaux nécessaires à la construction de ce centre technique municipal.

Suite à l'appel à concurrence en date du 1er Mars 2018, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise ARCHI GAP concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction d'un centre technique communal pour un montant de 27.000 €HT.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'entreprise ARCHI GAP en tant que maître d'œuvre pour la construction du nouveau centre technique municipal pour un montant d'honoraires de 27.000 € HT.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	2
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 11 Avril 2018

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200034502-20180411-20181104-0031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2018
Publication : 30/04/2018